

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 septembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DAE 66** Subvention (10.000 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).

**Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Comité Quartier Latin domiciliée 27, rue Claude Bernard à Paris 5e ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence GOLDGRAB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Comité Quartier Latin (SIMPA n° 2401 / 2016\_05364), dont le siège social est situé 27, rue Claude Bernard, 75005 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante de 10.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, Mission 403, rubrique 90-3, chapitre 65, article 6574 (VF 55003).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**